

DEPTIL APM

DATE DE MISE A JOUR : 15/04/24

Liquide concentré à usage exclusivement professionnel
INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES
DESINFECTION DES SURFACES PAR PULVERISATION ET APPLICATION MOUSSE

Caractéristiques physico-chimiques :

Aspect	Liquide limpide
Couleur	Incolore à légèrement jaunâtre
Odeur	Piquante
pH pur	1,7±0,3
pH à 10g/l	3,5±0,5
Masse volumique	1,06±0,01 g/cm ³
Point de congélation	-10 °C
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau en toutes proportions

Critères environnementaux :

Phosphore	0,2 %
Azote	< 0.1 %
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	240 grammes de dioxygène par kilogramme

Propriétés :

Désinfectant
Moussant
Oxydant

Application :

DEPTIL APM est un désinfectant bactéricide, levuricide, virucide et sporicide.
Efficace sur listeria.
Ne pas utiliser DEPTIL APM sur acier ordinaire ou galvanisé.

Mode d'emploi :

DEPTIL APM est un désinfectant bactéricide, levuricide, virucide et sporicide.
Nettoyer et rincer au préalable le matériel et les surfaces à désinfecter
Appliquer DEPTIL APM par pulvérisation ou application mousse
Rinçage final à l'eau potable.
Matériel de laiteries :
Concentration bactéricide et levuricide : 2% (20 ml de DEPTIL APM pour 1 litre d'eau).
Autres usages :
Concentration bactéricide et levuricide : 1% (10 ml de DEPTIL APM pour 1 litre d'eau).
Concentration virucide : 0,2% (2 ml de DEPTIL APM pour 1 litre d'eau)
Concentration sporicide : 1,5% (15 ml de DEPTIL APM pour 1 litre d'eau)
Temps de contact minimum : 15 minutes (60 minutes pour la sporicidie)
Température : >=20°C (selon le process)

DEPTIL APM

DATE DE MISE A JOUR : 15/04/24

Nettoyer régulièrement le matériel d'application.

La (les) concentration(s) indiquée(s) dans ce mode d'emploi représente(nt) la (les) concentration(s) de biocide recommandée(s) obtenue(s) à partir des tests d'efficacité réalisés en laboratoire. Cependant, la concentration d'application sur le terrain peut être adaptée lors de la phase de validation en fonction des conditions rencontrées sur place. Pour plus d'informations, contactez votre interlocuteur principal.

Paramètres de contrôle :

Prise d'échantillon : 10ml
Pré-traitement : H₂SO₄+KI+molybdate ammonium
Indicateur : Thiodène ou empois d'amidon
Réactif : Na₂S₂O₃ N/10
Facteur de titrage : $f = 0,16 \pm 0,01$
Concentration en % = chute de burette * f
Concentration en g/l = chute de burette * f * 10

- Remplir la burette de 25 mL avec Na₂S₂O₃ à 0,1 mol/L (0,1 N)
- Dans un erlenmeyer de 250 mL, placer environ 20 mL de H₂SO₄ 10%
- Puis 10 mL de la solution de KI à 10%
- Ajouter la prise d'essai de l'échantillon à doser
- Homogénéiser le contenu manuellement
- Ajouter 25 gouttes du catalyseur – molybdate d'ammonium à 5 g/L
- Homogénéiser le contenu manuellement et attendre 1 minute
- Titrer avec la solution Na₂S₂O₃ à 0,1 mol/L (0,1 N) jusqu'à ce que la couleur devienne jaune pâle
- Ajouter alors une pointe de spatule de thiodène ou empois d'amidon : la solution se colore en bleu-nuit
- Continuer le dosage jusqu'à la décoloration complète de la solution
- Noter le volume de titrant versé.

Conditionnements :

Jerrican	5l	Rouge	5kg	(carton 4x5 kg)
Jerrican	22l	Rouge	23kg	
Fût	220l	Bleu foncé	230kg	
GRV	1000l	Couleur naturelle	1050kg	

Stocker dans un endroit propre, frais et ventilé et loin des sources de chaleur et de lumière intense.

Qualité - Sécurité :

Consulter la fiche de données de sécurité disponible sur INTERNET : <http://www.kersia-group.com>

DEPTIL APM

DATE DE MISE A JOUR : 15/04/24

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Utiliser le produit dans les 12 mois à partir de sa date de fabrication.

Réglementation

Ce produit est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 concernant les produits utilisés pour le nettoyage des surfaces pouvant entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

Ce produit est utilisable en Agriculture Biologique conformément à la réglementation en vigueur.

DEPTIL APM est un mélange conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006, concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH), quel que soit le site de fabrication.

Les substances concernées par le Règlement REACH et contenues dans DEPTIL APM ont été pré-enregistrées ou enregistrées par notre société ou par nos fournisseurs en amont.

DEPTIL APM ne contient pas de substance dite "extrêmement préoccupante" dans la liste actuelle des substances candidates à l'autorisation publiée et mise à jour régulièrement par l'ECHA.

PRODUIT BIOCIDES - N° Inventaire Ministère de l'Ecologie : 50804

Substance(s) active(s) pour 100g de produit : Acide peracétique 1,2g

GROUPE 1 : Désinfectants et produits biocides généraux; Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux; Type de produits 4 : Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Homologation bactéricide n° 2080130 délivrée par le Ministère de l'Agriculture : Locaux de stockage (P.O.A), Matériel de transport (P.O.A), Matériel de laiterie, Locaux de stockage (P.O.V), Matériel de stockage (P.O.V), Matériel de transport (P.O.V), Animaux domestiques - locaux de préparation de la nourriture, Animaux domestiques - Matériel de transport de la nourriture, à la concentration de pour 5 min de temps de contact

Homologation virucide n° 2080130 délivrée par le Ministère de l'Agriculture : Locaux de stockage (P.O.A), Matériel de transport (P.O.A), Matériel de laiterie, Locaux de stockage (P.O.V), Matériel de stockage (P.O.V), Matériel de transport (P.O.V), à la concentration de pour 15 min de temps de contact

Homologation sporicide n° 21/01/2009 délivrée par le Ministère de l'Agriculture : Locaux de stockage (P.O.A), Matériel de transport (P.O.A), Matériel de laiterie, Locaux de stockage (P.O.V), Matériel de stockage (P.O.V), Matériel de transport (P.O.V), à la concentration de 0 01 % pour 60 min de temps de contact

DEPTIL APM

DATE DE MISE A JOUR : 15/04/24

Efficacité

Activité	Norme	Organisme(s) testé(s)	Substance(s) interférente(s)	Temps de contact:	Température:	Concentration:
Bactéricide	EN 1276	Enterococcus hirae, Escherichia coli, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus	0,3 g/l albumine bovine	5min	20°C	0,5%
		Listeria monocytogenes	0,3 g/l albumine bovine	5min	20°C	0,25%
	EN 13697	Enterococcus hirae, Staphylococcus aureus, Escherichia coli, Pseudomonas aeruginosa	0,3 g/l albumine bovine	5min	20°C	1%
		Campylobacter jejuni, Listeria monocytogenes, Salmonella Typhimurium	0,3 g/l albumine bovine	5min	20°C	0,5%
Levuricide	EN 13697	Candida albicans	0,3 g/l albumine bovine	15 min	20°C	0,5%
	EN 1650	Candida albicans	0,3 g/l albumine bovine	15 min	20°C	1%
Sporicide	EN 13704	Bacillus subtilis	0,3 g/l albumine bovine	60min	20°C	1%
Virucide	EN 13610	phages P001 et P008, lytiques pour Lactococcus lactis sp. lactis	petit lait 1%	15 min	20°C	0,2%
	EN 16777	Adenovirus type 5, murine norovirus	0,3 g/l albumine bovine	30min	20°C	1,5%
		Avian Influenza (H5N2)	0,3 g/l albumine bovine	30min	20°C	0,2%
	EN14476	Adenovirus type 5, murine norovirus, Poliovirus type 1	0,3 g/l albumine bovine	30min	20°C	1,5%
		Avian Influenza (H5N2)	0,3 g/l albumine bovine	30min	20°C	0,5%
		Coronavirus SARS CoV-2	0,3 g/l albumine bovine	15 min	20°C	0,4%
	Human Coronavirus HCoV-229E	0,3 g/l albumine bovine	15 min	20°C	0,4%	